

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 16 AOÛT 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 16 août 2022 à 17h15, à la salle communautaire de la Maison Legrand sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants.

Mesdames Sylvie Blais, Jo-Annie Castilloux et Marie-Ève Allain
Messieurs Denis Langlois et François Beaudin

Monsieur Marc-Aurèle Blais était absent de la présente séance.

Assiste également à la séance, Madame Mélissa Castilloux Allain, greffière-trésorière adjointe.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière adjointe a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil confirment avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après avoir constaté qu'il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 17h15. Il souhaite la bienvenue à l'assistance.

- | | |
|--------------------|---|
| 2022-08-250 | 1. APPROBATION DU PROJET DU RAPPORT FINANCIER 2021

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons approuve le projet du rapport financier 2021 présenté par la firme Raymond, Chabot, Grant et Thornton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers |
| 2022-08-251 | 2. DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE GYMNASTIQUE

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte de déboursier une contribution pour l'achat d'équipement de gymnastique au montant de 2 699.88\$, avant taxes. Cette dépense sera payable sur réception de la facture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers |
| 2022-08-252 | 3. AUTORISATION – AFFICHAGE DE POSTE – DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la greffière-trésorière adjointe à : <ul style="list-style-type: none">➤ procéder à l'affichage du poste de directeur général et greffier-trésorier ;➤ signer tous les documents relatifs à cet affichage, s'il y a lieu.
Adoptée à l'unanimité des conseillers |

2022-08-253

4. RENONCIATION DU POSTE DE JOURNALIER

Ce point est reporté à une séance ultérieure afin de faire quelques vérifications supplémentaires.

2022-08-254

5. CRÉDIT DE TAXES DE SERVICES POUR RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accorde le crédit de taxes de services et subvention pour eau et égout pour la résidence intergénérationnelle à l'adresse suivante :

➤ 121, route 132 Ouest, Gascons : 762.59\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Ayant donné la possibilité aux citoyens de s'exprimer sur le contenu de la séance, aucun commentaire ou question n'ont été acheminés au conseil municipal.

2022-08-255

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Sylvie Blais propose la clôture et la levée de la séance à 17 h 30.

Henri Grenier, maire

Mélissa Castilloux Allain, greffière-très. Adj.